



# BANLIEUES : FAILLITE DES SOCIALISTES

par Raoul Béteille

Conseiller h. à la Cour de cassation  
Vice-Président du M.I.L.

Le maire de Montfermeil a été traduit devant le tribunal correctionnel pour avoir refusé l'inscription d'enfants d'immigrés en maternelle...

Il a fait observer à ses juges que les 1500 logements HLM qui lui donnent du souci (et comme on le comprend !) sont occupés à 85 % par des familles d'origine maghrébine et d'Afrique noire et qu'à l'école, par voie de conséquence, les classes comportent presque exclusivement des enfants d'immigrés.

## UNE QUESTION DE BON SENS

Là-dessus, Monsieur le Maire a posé une question en plein prétoire. Ce n'est pas courant, ni d'ailleurs

recommandé. L'usage veut en effet que ce soit les juges qui interrogent le prévenu, et non l'inverse. Mais c'était une question de bon sens. La voici : **"Comment peut-on intégrer 90 % d'immigrés à 10 % de Français ?"**

A l'heure où nous mettons sous presse, nous ignorons encore si le tribunal a donné la réponse de bon sens attendue dans la salle d'audience et même au dehors. C'est pourquoi nous la donnons ici sans plus attendre. La voici : **"C'est tout à fait impossible et le moins futé des sociologues l'aurait compris depuis longtemps."**

C'est alors que se pose aussitôt une seconde question : les responsables de cet état de choses sont-ils des inconscients, ou des canailles sachant très bien ce qu'elles font ?

## LES ACCORDS DE SCHENGEN

par Pierre MAZEAUD, Ancien Ministre (page 3)

## POURQUOI J'AI VOTE CONTRE

par Nicole CATALA, Ancien Ministre (page 4)

# INCONSCIENCE OU CANAILLERIE ?

Personne ne niera (mais sait-on jamais ?) que les princes qui nous gouvernent ont tout fait pour nous mettre dans la situation si bien décrite par le maire de Montfermeil.

On rappellera en tant que de besoin, et sans prétendre être complet, les moyens qu'ont utilisés dans cette intention, depuis dix ans, les intellectuels de la gauche (caviar ou pas caviar) que la France a eu l'imprudence d'installer au pouvoir : frontières systématiquement perméables, suppression concomitante des contrôles d'identité à l'intérieur, inertie totale en matière d'expulsion si d'aventure la fraude apparaît quand même, installation et entretien soigneux d'une pompe à immigration de haut rendement fonctionnant aux super-prestations sociales et familiales additionnées de mariage blanc et de naturalisation massive, confusion volontaire (l'abbé Pierre y allant de son jeûne et de son bon regard) entre asile politique et asile économique etc...

Que faut-il penser de cela ?

Croyaient-ils vraiment construire ainsi une sorte de paradis terrestre pluri-ethnique et pluri-culturel à la fois viable et vivable pour tout le monde ?

Il faudrait alors penser : inconscience! Car plus personne ne peut "marcher" depuis qu'on voit les magasins éventrés et pillés, les équipements sociaux et de loisirs immédiatement détruits, les propositions d'embauche repoussées du pied avec un ricanement de mépris, les professeurs et instituteurs attaqués à la sortie des établissements, les policiers volontairement écrasés...

Alors ?

Alors, nos grandes consciences n'ont-elles pas plutôt cherché à se constituer une solide clientèle électorale propre à faire définitivement basculer la France dans le socialisme ?

C'est ce qui est de plus en plus évident. L'un de ces messieurs l'a avoué sans ambages : c'est M. Benassayag. Il

explique que la question de savoir s'il faut offrir le droit de vote aux immigrés est un faux problème puisque la plupart d'entre eux vont avoir la nationalité française ...

Aussi dirons-nous pour notre part : canaillerie !

## TOUTE HONTE BUE

Or c'est le moment que choisit Madame Cresson pour nous faire à la télévision, d'une voix très naturelle, un cours sur les charters et leur utilisation raisonnée dans les sociétés modernes.

Il faut un aplomb à toute épreuve pour retourner son chemisier avec autant d'aisance. Surtout en public. Eh bien, elle a cet aplomb.

Que voulez-vous ? Voilà une dame prête à tout pour sauver celui qui l'a mise là où elle est. Toute honte bue, ira-t-elle jusqu'à promettre tout et son contraire, et jusqu'à renier s'il le faut son socialisme pour exorciser les sondages en essayant d'imiter Jacques Chirac ? Espère-t-elle ainsi, à la fois, conserver les voix des grandes consciences et gagner celles des braves gens abusés par ce faux-semblant de bon sens enfin retrouvé ?

Ce sont des procédés qui ne réussissent pas toujours.

Toute honte bue...  
Par elle, c'est sûr.  
Mais les Français, eux ?  
Ne croyez-vous pas qu'ils finiront par cracher tout ça ?

*La dernière campagne du MIL. Vous pouvez nous commander (par écrit) des affiches et/ou des autocollants...*

# BANLIEUES FAILLITE SOCIALISTE

MIL

MOUVEMENT INITIATIVE ET LIBERTE  
4 rue F. Mistral 75015 PARIS

MIL

# LES ACCORDS DE SCHENGEN

Par **Pierre MAZEAUD**

Ancien Ministre

Ancien Président de la Commission des lois de l'Assemblée Nationale

L'accord de Schengen ne permet plus à l'Etat d'assurer son devoir de respect des institutions nationales. Pourquoi ? La réponse est simple. Le respect des institutions nationales suppose un cadre dans lequel les institutions disposent d'un pouvoir suprême et inconditionnel. Ce cadre – on le conçoit aisément – est constitué par les frontières géographiques de l'Etat. Or, l'accord prévoit, en son article 2 : "**Les frontières intérieures peuvent être franchies en tout lieu sans qu'un contrôle des personnes soit effectué.**" Cela constitue, à mon sens, la suppression des frontières en matière de circulation des personnes. C'est dire que, si l'on suit les dispositions de l'article 2 de l'accord de Schengen, le cadre du fonctionnement des institutions de la République est irrémédiablement détruit. On voit mal comment les institutions de la République pourraient fonctionner correctement alors que les limites de leur compétence territoriale deviennent, de ce fait, confuses et incertaines.

S'agissant de la continuité de la vie de la nation, l'Histoire montre que la survie des nations sur le plan culturel mais aussi politique passe nécessairement par la maîtrise de la démographie, donc des flux migratoires. Depuis très longtemps, une distinction s'opère entre le national et l'étranger. A long terme, si l'on ratifie les accords de Schengen, cette distinction entre le national et l'étranger risque d'être mise à mal car le droit de la nationalité est mis en cause. Si l'on se réfère à ce dernier, il est possible d'acquérir la nationalité française par le *jus soli* – j'ai quelque compétence en la matière, puisque je suis l'auteur du code de la nationalité de 1973 – selon lequel tout enfant né sur le territoire français a automatiquement la nationalité française, sauf s'il fait un choix contraire lorsqu'il atteint l'âge de la majorité. Le principe se concevait aisément lorsque les autorités françaises étaient maîtres du contrôle des entrées et des sorties du territoire. Il en sera tout autrement avec l'accord de Schengen.

Il existe donc un véritable danger pour la vie de la nation au sens où l'entend le Conseil constitutionnel **puisque n'importe qui pourra acquérir la nationalité française.** Quelle sera désormais l'utilité de la procédure de naturalisation ?

Le danger pour la vie nationale réside encore dans l'absence de contrôle des mouvements migratoires. L'accord me semble ajouter des difficultés à celles que rencontre déjà notre pays avec son immigration, comme en témoigne le rapport récemment déposé sur ce sujet à l'Assemblée nationale. Les autorités françaises n'étant plus maîtres du contrôle des flux migratoires, on risque de voir une masse d'étrangers affluer et plus particulièrement, demain, en provenance des pays de l'Est, dont les populations sont attirées par notre système social qui est beaucoup plus protecteur que celui des autres pays de la Communauté.

Comment faire face à un tel afflux alors que notre capacité d'accueil est déjà saturée ? Ce n'est pas moi qui l'ait dit : "**LE SEUIL DE TOLERANCE EST DEPASSE.**"

Quant aux droits et garanties du citoyen, ne sont-ils pas menacés par plusieurs dispositions de l'accord ? La gauche a prétendu qu'il n'y avait aucune inquiétude à avoir à ce propos. Permettez-moi de vous dire que la perméabilité des frontières constitue, pour les raisons que je viens d'invoquer, un réel danger pour notre système de protection sociale qui ne pourrait pas survivre.

A cet égard – et j'insiste – l'accord est contraire au préambule de la Constitution de 1946, dans son alinéa 11 : "Elle – la nation – garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs." L'afflux d'immigrés que notre protection sociale plus favorable nous vaudra et que permettra l'absence de contrôle aux frontières l'en empêchera.

*Extrait de la séance du 3 juin 1991 de l'Assemblée Nationale.*

# POURQUOI J'AI VOTE CONTRE

par **Nicole CATALA**

**Ancien Ministre  
Vice-Présidente des Clubs 89**

J'ai voté contre la ratification des accords de Schengen pour les raisons suivantes :

Ces accords vont favoriser l'arrivée en France d'immigrés actuellement en attente en Allemagne, en Belgique et en Italie. Leur ratification était prématurée, car les conditions requises pour leur application dans des modalités satisfaisantes ne sont pas aujourd'hui remplies.

Madame GUIGOU, le ministre délégué aux Affaires européennes, a elle-même reconnu devant la commission des Affaires étrangères et la commission des Lois de l'Assemblée nationale que les Pays-Bas ne se sont toujours pas engagés à harmoniser leur législation en matière de stupéfiants.

Des divergences existent encore entre les six Etats signataires sur les droits d'entrée, de séjour et de travail des immigrés. Sans compter que ces accords ne contiennent pas de clause de dénonciation, c'est-à-dire de possibilité pour un Etat signataire de s'en dégager ! C'est une véritable mutilation de la souveraineté nationale.

D'autant que vivre dans un Etat

dépourvu de frontières ne peut que modifier la psychologie collective d'un peuple face à son identité profonde.

Cela pose le problème de l'immigration et des réponses possibles. Il n'y a pas de remède miracle, mais je vois au moins quatre mesures urgentes à prendre :

1 - Doter la police de moyens suffisants et la soutenir dans sa lutte contre l'immigration clandestine.

2 - Adopter des textes qui permettent le refoulement et l'expulsion rapide et sans concessions des clandestins. En affaiblissant la loi Pasqua, la loi Joxe n'est pas allée dans ce sens.

3 - Faire clairement savoir aux pays du tiers-monde que la France ne peut plus et ne veut plus accueillir de nouveaux immigrants.

4 - Et, surtout, modifier le code de la nationalité afin de mettre un terme à l'acquisition quasi automatique de la citoyenneté française.

*Extrait de Valeurs Actuelles du 10 juin 1991 .*

DECOUPER OU A RECOPIER ET A RENVOYER AU MIL 4 rue F. Mistral 75015 Paris. Tel : 45 54 15 57		VIGILANCE & ACTION
Je, soussigné(e), déclare vouloir adhérer au Mouvement Initiative et Liberté (MIL) (OUI/NON) déclare vouloir m'abonner au bulletin "VIGILANCE & ACTION" (OUI/NON)		est édité par le
NOM :	PRENOM :	MOUVEMENT INITIATIVE & LIBERTE
ADRESSE :	TELEPHONE :	Directeur de la publication A. DECOCQ
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :	ETABLISSEMENT :	Imprimerie Spéciale
PROFESSION :	DATE	SIGNATURE
COTISATION MEMBRE : 100 Frs		
COTISATION DE SOUTIEN : 500 Frs		
COTISATION BIENFAITEUR : à partir de 1.000 Frs		
ABONNEMENT AU BULLETIN : 150 Frs (les adhérents reçoivent automatiquement le bulletin V&A)		
(La carte d'adhérent du MIL est renouvelable chaque année.)		Dépôt légal à parution
L'année 1991 débute du 1 <sup>er</sup> octobre 1990 et fini le 31 décembre 1991)		